

**BUREAU NATIONAL**52 rue de Dunkerque
75009 PARISTel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14snapatsi@snapatsi.frRetrouvez-nous
sur le web
www.snapatsi.fr**RIFSEEP**

La circulaire de modalité de gestion de l'IFSE pour les personnels administratifs a été diffusée le 25/05/2016. Toutes les dispositions sont applicables à compter du 01/01/2016.

Quel que soit le classement de l'agent dans les groupes de fonctions de son corps, il n'y aura aucune incidence sur le montant de l'IFSE acquis au 01/01/2016.

1. Groupes de fonctions et socles indemnitaires annuels bruts

Chaque agent est classé dans un groupe de fonctions (*notification par une décision individuelle*) et conserve le régime indemnitaire (IFSE) qu'il a précédemment acquis lorsque celui-ci est supérieur au montant minimal garanti (*socle indemnitaire*). En cas d'exercice à temps partiel, tous les montants indiqués sont proratisés en fonction de la quotité de travail.

Corps des adjoints administratifs

Groupe	Libellés de fonction	SOCLE INDEMNITAIRE		
		Adm centrale (et services déconcentrés en IDF)	Libellés de fonction	Services déconcentrés hors IDF
1	-Gestionnaire ayant des fonctions spécifiques et/ou complexes : nécessitant une compétence technique particulière et/ou peu répandue ; -Fonctions d'encadrement ; -Secrétaire de direction ou assimilé ayant des sujétions ; -Régisseur d'avance et de recette ; -Rédacteur, Instructeur confirmés.	5471€	-Gestionnaire ayant des fonctions spécifiques et/ou complexes : nécessitant une compétence technique particulière et/ou peu répandue ; -Fonctions d'encadrement ; -Agent d'accueil ayant des fonctions exposées et/ou complexes ayant cumulativement une ancienneté dans le corps d'au moins 5 ans et en poste depuis au moins deux ans ; -Régisseur d'avance et de recette ; -Secrétaire ou assimilé ayant des sujétions et/ou des responsabilités particulières ; -Rédacteur, Instructeur, Chargé d'études confirmé.	4117€
2	-Autre secrétaire ; -Autre gestionnaire ou assimilé ; -Rédacteur, Instructeur.	5421€	-Autre secrétaire ; -Autre gestionnaire ou assimilé ; -Autre agent d'accueil ; -Rédacteur, Instructeur, Chargé d'études.	4067€

Corps des secrétaires administratifs

SOCLE INDEMNITAIRE				
Groupe	Libellés de fonction	Adm centrale (et services déconcentrés en IDF)	Libellés de fonction	Services déconcentrés hors IDF
1	-Chef de section ; -Spécialiste ayant des fonctions spécifiques et/ou complexes : nécessitant une compétence technique particulière et/ou peu répandue ; -Secrétaire de direction ou assimilé ayant des sujétions ; -Régisseur d'avance et de recette	7622€	-Fonctions d'encadrement importantes ou à forte exposition ; -Adjoint au chef de bureau supérieur ou égal à 10 agents et/ou à forte exposition ; -Secrétaire de direction ou assimilé ayant des sujétions ; Chef de secrétariat de cabinet ou de direction ; -Régisseur d'avance et de recette ; -Chef secrétariat Officier du Ministère Public.	5186€
2	-Autres fonctions d'encadrement -Expert ; -Chargé de mission ; -Contrôleur de gestion ; -Traducteur ; -Responsable de secrétariat de direction.	7572€	-Fonctions d'encadrement ; -Spécialiste ayant des fonctions spécifiques et/ou complexes : nécessitant une compétence technique particulière et/ou peu répandue ; -Contrôleur de gestion ; -Gestionnaire chargé de fonctions d'accueil ; Chargé de mission.	5136€
3	-Gestionnaire ; -Instructeur, Rédacteur ; -Autre secrétariat ; -Assistant.	7522€	-Gestionnaire ; -Instructeur, Rédacteur ; -Autre secrétaire.	5086€

Corps des attachés d'administration

SOCLE INDEMNITAIRE				
Groupe	Libellés de fonction	Adm centrale (et services déconcentrés en IDF)	Libellés de fonction	Services déconcentrés hors IDF
1	-Emploi fonctionnel ; -Chef de bureau à forte exposition et/ou équipe importante (supérieure ou égale à 10 agents) ; -Chef de cabinet ; -Adjoint à un chef de département	12690€	-Emploi fonctionnel ; -Directeur de préfecture.	8020€
2	-Autre chef de bureau ; -Chef de section de département ou de division ; -Secrétaire général adjoint ; -Adjoint à un chef de bureau ; -Chef de mission ou de section d'un département ; -Contrôleur de gestion ; -Chargé de mission auprès d'un sous-directeur ou ayant des fonctions nécessitant un niveau d'expertise ou de technicité important ou exigeant.	12640€	-Chef de bureau ; -Adjoint de directeur ou de chef de service ; -Chef de Service de Gestion Opérationnelle -Secrétaire général de sous-préfecture sauf emploi fonctionnel ; -Chargé de mission ayant des fonctions nécessitant un niveau d'expertise ou de technicité important et exigeant ; -Chef de cabinet.	7970€
3	-Autres fonctions d'encadrement -Rédacteur, Instructeur, Analyste, Chargé de mission, d'études ou d'affaires confirmé.	12590€	-Autres fonctions d'encadrement -Rédacteur, Instructeur, Analyste, Chargé de mission, d'études ou d'affaires confirmé.	7920€
4	-Autre chargé de mission ; -Chargé de secteur ; -Assistant.	12540€	-Autre chargé de mission ; -Chargé de secteur ; -Assistant.	7870€

2. Dans quel cas y a-t-il une revalorisation de l'IFSE ?

=> Changement d'échelon : pas d'incidence

=> Avancement de grade :

Corps des adjoints administratifs	Services déconcentrés	Administration centrale
AA D2/D1 à AA P2	150 €	700 €
AAP2 à AAP1	200 €	600 €

Corps des secrétaires administratifs	Services déconcentrés	Administration centrale
SACN à SACS	750 €	1400 €
SACS à SACE	600 €	650 €

Corps des secrétaires administratifs	Services déconcentrés	Administration centrale
Attaché à Attaché principal	3000 €	4500 €
Attaché principal à HC ou CAIOM	2500 €	2500 €

=> Promotion de corps :

Un agent obtenant une promotion de corps est classé dans le groupe de fonctions de son nouveau corps au groupe le plus bas en attendant qu'après une mobilité fonctionnelle ou géographique, il puisse être reclassé dans le groupe correspondant aux nouvelles fonctions qu'il occupe.

Il bénéficie alors du montant d'IFSE correspondant au socle indemnitaire garanti au sein de son nouveau corps. Lorsqu'un agent possède un montant d'IFSE supérieur au socle indemnitaire garanti, il conserve le bénéfice de son montant d'IFSE, sans augmentation ni diminution.

=> Mobilité :

Pour bénéficier d'une revalorisation, une durée sur le poste précédent d'au moins 3 ans est nécessaire (à compter de la date de prise de fonction). Pas de revalorisation possible avant au moins 4 ans d'ancienneté dans le corps (à compter de la date d'entrée dans le corps):

◇ Sur un emploi relevant d'un même groupe de fonction :

Corps des adjoints administratifs	Services déconcentrés et administration centrale
Au sein du groupe 2	250 €
Au sein du groupe 1	350 €

Corps des secrétaires administratifs	Services déconcentrés et administration centrale
Au sein du groupe 3	400 €
Au sein du groupe 2	500 €
Au sein du groupe 1	600 €

Corps des attachés d'administration	Services déconcentrés et administration centrale
Au sein du groupe 4	600 €
Au sein du groupe 3	1000 €
Au sein du groupe 2	1200 €
Au sein du groupe 1	1500 €

2. Dans quel cas y a-t'il une revalorisation de l'IFSE ? (suite)

◇ Sur un emploi relevant d'un groupe de fonction supérieur :

Corps des adjoints administratifs	Services déconcentrés et administration centrale
Du groupe 2 à 1	600 €

Corps des secrétaires administratifs	Services déconcentrés et administration centrale
Du groupe 3 à 2	800 €
Du groupe 2 à 1	1000 €

Corps des attachés d'administration	Services déconcentrés et administration centrale
Du groupe 4 à 3	1000 €
Du groupe 3 à 2	2000 €
Du groupe 2 à 1	2500 €

◇ Sur un emploi relevant d'un groupe de fonction inférieur :

Aucune incidence ni à la hausse, ni à la baisse sur le montant de l'IFSE.

◇ Mutation Paris-Province / Province-Paris :

Lorsqu'un agent effectue une mobilité de l'administration centrale (ou d'un service déconcentré situé en IDF) vers un service déconcentré hors IDF, son montant d'IFSE est réduit de 33%. A l'inverse, le montant d'IFSE est augmenté de 45% lorsqu'un agent effectue une mobilité d'un service déconcentré hors IDF vers administration centrale (ou un service déconcentré situé en IDF).

Ce montant ne peut être inférieur au socle minimum garanti d'IFSE au sein du ministère de l'intérieur dont le montant est fixé par corps, groupe et périmètre d'affectation, ni supérieur aux plafonds réglementaires applicables au groupe d'IFSE concerné.

Ces modulations n'impactent pas le bénéfice d'une éventuelle revalorisation liée à une mobilité pour un emploi relevant d'un groupe de fonctions supérieur ou pour un emploi relevant d'un même groupe de fonctions, dans les conditions définies pour chacun des corps.

=> **Révision quadriennale :**

En l'absence de changement de fonction ou de grade, l'IFSE fait l'objet d'un réexamen tous les 4 ans.

